

édito

TRAMWAY :
**L'enquête
publique est
en cours.**
**Une étape
essentielle
pendant
laquelle tous
les habitants
du District
peuvent
s'informer
et donner leur
avis sur la
première ligne
de tramway de
l'agglomération
de Montpellier.**



Le Conseil de District réuni le 20 septembre 1996 a approuvé l'avant projet de la première ligne de tramway de l'agglomération de Montpellier. Je remercie les Maires et les Conseillers des communes de Baillargues, Castelnaud, Clapiers, Grabels, Jacou, Juvignac, Le Crès, Montferrier, Montpellier, Palavas, Pérols, Prades-le-Lez, Saint-Jean-de-Vedas et Vendargues qui, une nouvelle fois, ont confirmé leur adhésion à ce projet. Ce vote important intervient au moment même où se déroule l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P.), l'Etat, par la décision de Monsieur Bernard Pons, Ministre de l'Équipement, du Logement, des Transports et du Tourisme - qu'il en soit encore remercié - ayant confirmé la prise en considération du projet de réalisation de la première ligne de tramway du District de Montpellier.

Par arrêté en date du 29 août 1996, Monsieur le Préfet de la région Languedoc-Roussillon a défini les conditions de déroulement de l'enquête. Tous les habitants du District peuvent consulter les dossiers d'enquête mis à leur disposition à la mairie de Montpellier et à la mairie annexe de La Paillade où sont déposés les registres d'enquête où peuvent être officiellement consignées les observations du public.

Tel qu'il a été approuvé le 20 septembre dernier par le Conseil de District dans le cadre du vote sur l'avant projet, le tracé de la première ligne de tramway traverse l'agglomération du Nord-Ouest au Sud-Est, reliant les quartiers de La Paillade et de Port-Marianne jusqu'au Millénaire. Son itinéraire dessert les secteurs de La Paillade, Euromédecine, les hôpitaux, les facultés, le centre historique de Montpellier (Ecusson, Corum, Comédie), la gare SNCF, Antigone, les Consuls de Mer, Port-Marianne et le Millénaire. Il passe à proximité de la plupart des équipements scolaires et universitaires, hospitaliers, sportifs et culturels ainsi que de nombreux ser-

vices publics de la ville, du département, de la région et de l'Etat : hôtel des impôts et URSSAF à La Paillade, hôpitaux, commissariat de police, palais de justice, Corum, théâtre, gare SNCF, hôtel de ville et directions départementales, régionales ou inter-régionales de grandes administrations (DRE, DDE, DRASS, DDT, France Telecom...).

Le tracé de la première ligne de tramway permet ainsi de desservir directement un très grand nombre de pôles d'attraction et de secteurs d'habitation et d'emploi de l'agglomération de Montpellier. Par ailleurs, l'amplitude horaire exceptionnelle qui a été choisie (5h / 24h environ) et la préoccupation de l'accessibilité des handicapés témoignent encore de la volonté qui nous anime tous de faire de ce tramway un moyen majeur pour faciliter la vie de la population du District.

28 stations - soit en moyenne une station tous les 550 mètres, sauf dans les zones denses du cœur de ville où les stations sont plus rapprochées - sont prévues sur les 15 kilomètres de la première ligne. Une douzaine d'entre elles, réparties sur l'ensemble du parcours, constituent des pôles d'échange entre le tramway et les autres modes de transport : bus urbains ou interurbains, voitures et deux roues. Des parkings d'échange seront aussi aménagés à proximité de différentes stations (station Mosson à La Paillade, station Euromédecine route de Grabels, station Occitanie route de Ganges et station Millénaire à Port Marianne) pour compléter le dispositif.

Parallèlement à l'entrée en service de la première ligne de tramway de l'agglomération de Montpellier, des changements seront apportés sur le réseau de bus pour assurer la cohérence d'ensemble des transports et des déplacements dans le District de Montpellier. Avec les parcs et les pôles d'échange, les habitants du District qui ne seront pas immédiatement desservis par le tracé du tramway et qui utilisent aujourd'hui la voiture ou les bus, auront grand avantage et grand intérêt à utiliser le tramway. En outre, le report sur les quartiers de Montpellier et les communes du District non directement desservis par le tramway, de kilomètres de bus rendus disponibles permettra d'accroître les fréquences, de créer de nouveaux services et d'améliorer les services existants.

La création de la première ligne de tramway est un projet essentiel pour l'organisation des déplacements et de l'ensemble de notre agglomération à l'horizon 2 000. C'est pourquoi il est important que chacun, habitant de l'une des quinze communes du District, puisse s'informer dans le cadre de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Georges Frêche

Maire de Montpellier,
Président du District de Montpellier.